



HAL
open science

Comment penser les milieux vivants en commun ?

Véronique Le Ru

► **To cite this version:**

Véronique Le Ru. Comment penser les milieux vivants en commun ? : Introduction. Le Ru, Véronique. Penser les milieux vivants en commun, 1, ÉPURE - Éditions et Presses universitaires de Reims, pp.13-20, 2021, Penser le développement durable, 9782374961279. hal-03153442

HAL Id: hal-03153442

<https://hal.univ-reims.fr/hal-03153442>

Submitted on 26 Feb 2021

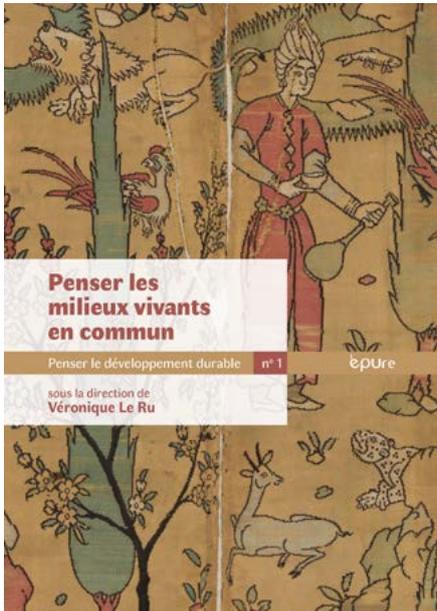
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

Introduction : comment penser les milieux vivants en commun ?

	Auteur(s)	Véronique LE RU
	Titre du volume	Penser les milieux vivants en commun
	Directrice du volume	Véronique LE RU
	Collection	Penser le développement durable, n° 1
	ISBN	978-2-37496-127-9 (broché) 978-2-37496-134-7 (PDF)
	Édition	ÉPURE - Éditions et presses universitaires de Reims, mars 2021
	Pages	13-20
Licence	<p>Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence <i>Creative Commons</i> attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification 4.0 international</p> 	

Les ÉPURE favorisent l'accès ouvert aux résultats de la recherche (*Open Access*) en proposant à leurs auteurs une politique d'auto-archivage plus favorable que les dispositions de l'article 30 de [la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique](#), en autorisant le dépôt [dans HAL-URCA](#) de la version PDF éditeur de la contribution, qu'elle soit publiée dans une revue ou dans un ouvrage collectif, sans embargo.

Introduction

Comment penser les milieux vivants en commun ?

Véronique Le Ru

Université de Reims Champagne-Ardenne, CIRLEP

L'EXEMPLE d'un milieu vivant partagé en Argonne développé par Jon Marco Church ouvre la réflexion sur les milieux vivants en commun. Cette question impose de bien distinguer le milieu d'un individu (animal y compris humain) et le milieu du végétal où la notion d'individu est beaucoup plus difficile à déterminer, comme le souligne Florence Burgat dans son intervention relative à son dernier ouvrage *Qu'est-ce qu'une plante ?* (Paris, Le Seuil, 2020). Certes, tous les milieux vivants sont à considérer dans l'exigence de maintenir et même de développer leur bio-diversité, mais prendre soin des individus des milieux vivants (humains et autres qu'humains) engage une réflexion et une responsabilité humaine qui se décline différemment selon que l'on considère les individus (les métazoaires réunissant tous les animaux y compris les humains) ou le monde végétal. S'il est légitime de considérer un individu autre qu'humain comme son prochain – et Florence Burgat le montre avec force dans son ouvrage *Animal, mon prochain* (Paris, Odile Jacob, 1997) –, il

est beaucoup plus difficile de considérer une bouture de lierre, par exemple, comme son prochain.

Amandine Andruchiw, répondante de Florence Burgat, propose de corroborer cette distinction végétal/animal par l'idée que, si aujourd'hui les débats sur l'éthique végétale tendent à brouiller les cartes, c'est bien parce que l'élevage industriel produit de la « viande sur pied » et impose à l'individu animal des conditions de vie végétale (par la fixité et la passivité nutritive notamment).

Il importe aussi, face à cette question massive du partage des milieux vivants, de prendre une perspective historique sur la protection et l'aliénation des individus dans leurs milieux : Pierre Serna nous invite à y réfléchir par la corrélation qu'il met en place entre la problématique de la « traite des nègres » et celle de l'infériorisation ontologique des Africains. L'esclavage apparaît comme le fondement du discours, qui naît après son rétablissement en 1802, afin de justifier la hiérarchisation des humains où les Européens occupent la plus haute place, les Africains l'avant-dernière, et les Africaines la dernière. Pierre Serna, en analysant les processus de racialisation et de bestialisation des Africaines dans l'œuvre de Joseph Virey, illustre de manière concrète le propos de Lévi-Strauss :

Jamais mieux qu'au terme des quatre derniers siècles de son histoire, l'homme occidental ne put-il comprendre qu'en s'arrogeant le droit de séparer radicalement l'humanité de l'animalité, en accordant à l'une tout ce qu'il retirait à l'autre, il ouvrait un cycle maudit, et que la même frontière, constamment reculée, servirait à écarter des hommes d'autres hommes, et à revendiquer, au profit de minorités toujours plus restreintes, le privilège d'un humanisme corrompu aussitôt né pour avoir emprunté à l'amour-propre son principe et sa notion¹.

Lévi-Strauss a bien montré qu'en voulant dégager un propre de l'homme qui les séparerait qualitativement des animaux, les

1. Claude Lévi-Strauss, *Anthropologie structurale deux*, Paris, Plon, 1973, p. 53.

humains se sont donné des armes pour instaurer des classes et des grades dans l'humanité même : les humains ont déplacé les critères qui les séparaient prétendument des bêtes pour différencier des groupes humains supérieurs à d'autres que l'on peut dès lors traiter en bêtes de somme et en esclaves.

Jonathan Teschner, répondant de Pierre Serna, l'interroge sur trois points de sa conférence relatifs à la position de Virey sur l'esclavage et le colonialisme.

Stéphane Durand et son répondant Stéphane Ondo-Zé ont choisi le mode du dialogue pour développer les enjeux écologiques de la politique des parcs régionaux et nationaux et des réserves de vie sauvage. Ils mettent en évidence l'incroyable millefeuille que représente l'ensemble des espaces protégés. Dans certains, on a le droit de jouer le rôle malheureusement coutumier de prédateur : cueillir fleurs, plantes et champignons, mais aussi chasser les animaux sauvages (chamois, cerfs, sangliers, chevreuils). Dans d'autres, on a le droit de faire paître les troupeaux et de prélever les végétaux, dans d'autres encore, on a juste le droit de randonner sur les sentiers balisés mais sans interagir sur le milieu, c'est-à-dire sans y exercer un quelconque prélèvement (pas de chasse, mais pas de cueillette de champignon ni de fleur non plus). Ces derniers milieux, appelés Forêts en libre évolution et Réserves de vie sauvage, même s'ils ne concernent qu'une infime partie du territoire français (2 %), ne cessent de nourrir polémiques et controverses : on reproche aux associations, qui sont à l'initiative de l'achat de terres et de forêts pour développer ces milieux très protégés, de confisquer l'usage traditionnel des terres par les éleveurs et les chasseurs au profit de la vie sauvage. Les « écolos » sont tenus pour des citoyens imposteurs et dangereux qui ne connaissent rien aux forêts ni aux milieux qu'ils sanctuarisent par haine des humains. En outre, cette sanctuarisation, selon ses détracteurs, va avoir des effets catastrophiques sur les éco-systèmes car la vie sauvage qui se développe dans ces réserves n'est plus régulée par les pratiques de chasse et d'élevage, ce qui va produire du chaos dans la nature. Comme si les milieux vivants avaient attendu la présence humaine pour être régulés. Mais les

chasseurs s'abritent toujours derrière la mission de réguler les milieux qu'ils contribuent par ailleurs à dévaster.

Jean-Christophe Bailly, quant à lui, nous propose de cheminer dans le milieu vivant pour découvrir le « il y a » du vivant. Dans sa conférence « Il y a là une bête », il nous invite au récit poétique d'une rencontre avec un individu animal, qui est toujours à comprendre comme une expérience de liberté et sans doute même une des plus belles expériences de liberté qui nous soient données de vivre, car il ne s'agit pas d'une expérience de liberté individuelle mais d'une expérience de liberté d'un sujet collectif que je constitue avec mon prochain lointain qui est cet individu que je rencontre et qui est autre qu'humain. Lou Andréas-Salomé ne dit pas autre chose quand elle écrit dans ses *Carnets intimes des dernières années* : « Chacun puise le meilleur de ses forces et ses élans les plus libres dans le fond souterrain qui le relie à la totalité des êtres. Mais il n'accorde pas le quart d'une pensée à ce constat. Car dans cette unité inconsciente avec toutes choses, il se sent libre pour de bon, rendu à lui-même, et toutes ses pensées approfondissent cette certitude (vers laquelle convergent ses tendances les plus vitales)² ». Chacun, chacune, chaque individu humain et autre qu'humain.

Guillaume Christen, répondant de Jean-Christophe Bailly, retient de son propos l'importance de discuter de l'idée de « nature » à l'ère de l'anthropocène et d'affirmer la présence des dynamismes naturels. L'approche de Jean-Christophe Bailly est en effet une invitation à considérer ces autres formes de vie animale ou végétale comme des partenaires avec lesquels il est possible de tisser des liens et de construire une situation de liberté.

Enfin, le compte rendu que propose Thomas Foerhlé de la conférence de Pierre Charbonnier invite précisément à approfondir cette question de la liberté. Il montre, à partir du dernier ouvrage de Pierre Charbonnier, *Abondance et liberté* (Paris, La Découverte, 2020), que le pacte de la modernité entre abondance et liberté, démocratie et croissance, qui était le socle des discours du progrès, est

2. Lou Andréas-Salomé, *Carnets intimes des dernières années*, trad. Jacques Le Rider, Hachette, Paris, 1983, p. 128.

aujourd'hui remis en question par le changement climatique et le bouleversement des équilibres écologiques. L'écologie doit lui substituer un nouveau pacte qui prenne acte de la solidarité des groupes sociaux avec leurs milieux dans un monde transformé par le changement climatique. Avec le changement climatique émergent, chez les communautés qui y sont confrontées, des demandes de justice d'un genre nouveau qui appellent à redéfinir ce que signifie habiter la Terre. Avec l'entrée dans l'ère de l'anthropocène³, on ne peut que constater la capacité limitée des milieux vivants à amortir les coups. C'est pourquoi, souligne Thomas Foerhlé, Pierre Charbonnier appelle à changer de modèle politique et à construire un monde où l'on aspire à la prospérité sans croissance (selon le titre de l'ouvrage célèbre de Tim Jackson) et où l'on substitue au couple abondance et liberté, le couple autonomie et autolimitation, tempérance et liberté ou modération et liberté.

Thomas Foerhlé, à la suite de son compte rendu, propose de le mettre en résonance avec la réflexion de Félix Guattari sur l'écologie.

*

Toutes les contributions qui précèdent invitent à penser que, pour parvenir à cette mutation politique, qui engage une autre manière d'habiter la Terre et donc de cohabiter dans les milieux vivants en commun, il suffit juste d'étendre le sens de l'autre aux individus non humains, et cette extension du sens de l'autre aura aussi des répercussions sur notre manière humaine de vivre ensemble. Lévi-Strauss fut l'un des premiers à dénoncer les dangers du huis-clos, le danger pour l'humain de s'enfermer dans

3. Le concept d'anthropocène, qui surgit à fin du xx^e siècle, mobilise le temps long de l'ère géologique avec le suffixe *-cène*, tout en intégrant la dimension humaine, contenue dans *anthropos*. Il acte le principe d'un raisonnement global qui réunit l'humanité et la Terre et qui réfléchit sur les conséquences de l'industrie humaine sur les cycles de la Terre, ce qui correspond à des changements eux-mêmes globaux, tel le changement climatique. La datation de l'entrée dans l'ère de l'anthropocène fait débat mais actuellement un consensus semble se dégager autour de 1950, voir l'article « Anthropocène - histoire du concept » dans le *Dictionnaire critique de l'Anthropocène* édité par le Groupe Cynorhodon (Paris, CNRS éditions, 2020, p. 57-61).

le tête-à-tête avec lui-même, le risque de manquer d'air et de périr par asphyxie, surtout si le huis-clos s'accompagne de l'hégémonie d'un modèle qui broie toute diversité. Face au constat que la diversité culturelle recule (et il faudrait ici inclure la diversité culturelle animale reconnue depuis peu⁴), Lévi-Strauss pointe deux conséquences majeures. En premier lieu, qui dit recul de la diversité, dit recul de la liberté, ou plutôt des libertés. En second lieu, le recul de la diversité signifie la marche du genre humain vers une civilisation unique et uniforme à travers le monde.

Pour ce qui est de la première conséquence, précisons que, pour Lévi-Strauss, *la* liberté en général n'existe pas ; il n'y a que *des* libertés qui sont toujours situées, historiques et concrètes, et qui constituent donc autant de styles de vie. Styles de vie que nous proposons d'étendre aux individus autres qu'humains. Car de même que nous n'avons pas le monopole de l'intelligence (tant s'en faut, et fort heureusement, nous ne cessons au contraire de nous instruire de la diversité des formes d'intelligence animale), nous n'avons pas le monopole de la liberté. Car dès que nous pensons à un individu autre qu'humain qui interagit avec son milieu, qui se fait son milieu, nous pensons au sujet d'une vie à la première personne, capable de projets, d'intentions, d'émotions, d'affects. En ce sens, partager des milieux vivants, c'est apprendre à avoir, non plus une approche différentielle des intelligences animales vis-à-vis de la nôtre, mais une approche combinatoire : voir les capacités que nous avons en commun avec les individus autres qu'humains.

Ce changement d'approche a aussi l'avantage de ne pas subir la deuxième conséquence du recul de la diversité, à savoir la marche du genre humain vers une civilisation unique et uniforme. Car si nous développons une approche combinatoire des formes d'intelligence humaines et autres qu'humaines, nous constatons que nous avons des manières communes d'être vivant, par exemple, celle de cohabiter, de vivre dans un même milieu vivant, de vivre en société,

4. Fin 2014, la 11^e conférence de la *Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*, conclue sous l'égide de l'ONU, à laquelle la France a adhéré en 1990, a adopté la 23^e résolution qui reconnaît officiellement l'existence de cultures animales.

de reconnaître individuellement les individus de notre espèce et de certaines autres, de communiquer avec eux, d'utiliser des stratégies pour nous nourrir, nous reproduire, faire des alliances, etc. Nous constatons que nous jouons notre rôle sur le grand théâtre du monde, que nous développons notre puissance d'agir seul et en groupe, que nous vivons notre vie individuelle, selon un style propre, ce qui vaut aussi pour les individus autres qu'humains. En effet, dès qu'il s'agit de combiner des capacités, n'est-on pas en régime de liberté ? Et les différentes formes d'intelligence animale dont la nôtre combinent de manière très variée ces multiples capacités.

En ce qui concerne la diversité, non seulement nous devrions, sans perdre de vue l'universel qui nous relie, favoriser la survie des cultures autres que la civilisation occidentale devenue mondiale n'a pas encore détruites, mais il nous faudrait aussi ouvrir la diversité culturelle à la biodiversité culturelle, c'est-à-dire refondre notre conception de la culture pour y intégrer toutes les cultures et techniques animales, autres qu'humaines. Intelligence, culture, liberté, diversité, combinées par les individus humains et autres qu'humains, voici les quatre points cardinaux pour penser l'universel des milieux vivants. Ouvrir notre quête de l'universel à l'universel des milieux vivants, et non pas simplement à l'universel humain. À vrai dire, si l'on cherche à approcher l'universel des milieux vivants, on cherche à se connaître soi-même, à méditer au double sens de réfléchir et de prendre soin : réfléchir et prendre soin des milieux vivants qui prennent soin de nous. Car, ne l'oublions pas, les milieux vivants non seulement se suffisent à eux-mêmes mais ils sont donateurs d'eau, d'oxygène, de photosynthèse, de protéines, de lipides, de glucides, de vitamines, de sels minéraux, de tout ce qui est nécessaire pour vivre. Et si nous défaisons la métaphysique de la production dans laquelle la modernité nous a donné un rôle exceptionnel mais totalement surfait d'agent producteur, nous ne pouvons qu'admettre que nous ne produisons pas nos moyens de subsistance. Les véritables producteurs, les vrais travailleurs de la terre, les artisans en habitabilité du monde sont les vers de terre, les insectes pollinisateurs, les phytoplanctons, les virus, les bactéries extrémophiles

(qui vivent dans les cristaux et favorisent la formation des cristaux de glace et des nuages dans l'atmosphère). Ces lignées du vivant travaillent à rendre le monde habitable depuis quatre milliards d'années sans que les humains n'aient eu le moindre rôle à jouer dans les cycles abiotiques et biotiques des milieux vivants. Non seulement nous ne produisons pas nos moyens de subsistance (ce sont les abeilles qui pollinisent les fleurs, ce sont les graines qui produisent les céréales, ce sont les poules qui produisent les œufs, et les vaches les veaux) mais nous produisons encore moins les conditions générales de la coexistence terrestre, nous ne faisons qu'appartenir et participer aux régulations géo-écologiques faites de cycles à entretenir et à maintenir. Approcher l'universel des milieux vivants, c'est penser un sujet collectif et politique qui a des droits (pour les individus humains et autres qu'humains) et des devoirs (pour les individus humains seulement, selon la règle du pollueur-payeur car seuls les humains détruisent l'habitabilité et la cohabitabilité du monde). Les droits de ce sujet collectif se résument à un seul : le droit de vivre dans un monde durable et même désirable par sa qualité de vie ; et les devoirs eux aussi se résument à un seul : le devoir de protéger la cohabitabilité de ce monde, la coexistence d'individus humains et autres qu'humains qui pourront tous y déployer leur style de vie et leur projet de vie en termes de situation et de liberté. Pour une biche aussi bien que pour un humain il n'y a de liberté qu'en situation et il n'y a de situation qu'en liberté, d'où la nécessité de cultiver dès l'école une éducation en écologie des communautés, et apprendre aux petits humains cette grande leçon de la vie : nous ne sommes humains que si nous prêtons attention aux humains mais aussi aux autres qu'humains, car le milieu vivant est notre identité foncière la plus ancienne.